

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 29 août 2025, modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 8 juin 2021, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2020.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 99-42 du 10 mai 1999, relative aux semences, plants et obtentions végétales, telle que modifiée par la loi n° 2000-66 du 3 juillet 2000,

Vu le décret n° 2000-102 du 18 janvier 2000, fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales, tel que modifié par les textes subséquents dont le dernier en date le décret n° 2007-403 du 26 février 2007,

Vu le décret n° 2000-1282 du 13 juin 2000, fixant la forme du catalogue officiel, les procédures d'inscription des variétés végétales et les conditions d'inscription des semences et plants obtenus récemment sur la liste d'attente et notamment son article 6,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 8 juin 2021, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2020,

Vu l'avis de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales du 13 décembre 2023.

Arrête :

Article premier : Est annulée la variété cultures céréalières « Blé dur » prévue dans la liste des variétés inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2020, telle que fixée par l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 8 juin 2021 susvisé, et remplacée par ce qui suit :

Cultures Céréalières					
Blé Tendre					
Identification de la variété				Obtenteur et responsable de l'obtention	Date d'inscription
N° d'enregistrement	Nomination	Type	Caractéristiques Culturelles		
1874	Kods	Non hybride	Hiver	Centre régional de recherche en grandes cultures Béja / institut national de recherche agronomiques Tunis.	2020
1879	Maktaris	Non hybride	Hiver	Centre régional de recherche en grandes cultures Béja / institut national de recherche agronomiques Tunis.	2020

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.
Tunis, le 29 août 2025.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri